

5.1

Avis et communiqués

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Tables d'exigences de données en assurance-dépôts

Avis de publication

Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, c. A-26

Avis est donné, par la présente, que, conformément à l'article 45.1 de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, RLRQ, c. A 26, l'Autorité des marchés financiers a établi la mise à jour des Tables d'exigences de données en assurance-dépôts (les « Tables ») et qu'elles sont disponibles sur son site Web.

Les modifications apportées aux Tables sont mineures et visent notamment à préciser certains domaines de valeurs et certains champs. La mise à jour comprend également une section « conformité » qui explique comment l'Autorité entend effectuer ses tests visant à s'assurer que les institutions inscrites en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* respectent les Tables.

Fait le 11 février 2016

Autorité des marchés financiers